





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2019-424**

Séance publique du

27 septembre 2019

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20190927- lmc1157625-DE-1-1
Date de signature : 01/10/2019
Date de réception : mardi 1 octobre 2019
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION D'OBSERVATION DES RYTHMES
SCOLAIRES CONCERNANT LES RENCONTRES AVEC LES PARTENAIRES DU PLAN EDUCATIF DE
TERRITOIRE (PEdT)**

Le 27 septembre 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 20/09/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Madame Françoise TERME.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER à Monsieur Jean BOULHOL, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Michele EINAUDI à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Gaele LENFANT à Monsieur Hervé GUERRERA, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Reine MERGER, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Charlotte BENON, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Jean-Pierre BOUVET.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Claude MAINA, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Christian ROLANDO.
Secrétaire : Jean Boulhol

Madame Brigitte DEVESA donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S QUALITE DE VIE
Direction des Activités Periscolaires

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 SEPTEMBRE 2019

Nomenclature : 9.1
Autres domaines de compétences des communes

RAPPORTEUR : Madame Brigitte DEVESA

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION D'OBSERVATION DES RYTHMES SCOLAIRES CONCERNANT LES RENCONTRES AVEC LES PARTENAIRES DU PLAN EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Durant la phase de réflexion préalable à l'application de la réforme des rythmes scolaires, le Conseil Municipal du 03 Juin 2013 a créé par délibération N° DL.2013-299 une commission municipale chargée du suivi de la mise en œuvre de cette réforme, cette instance étant composée d'Adjoints et de Conseillers Municipaux. Le Conseil Municipal a demandé à la Caisse des Écoles de faire fonctionner cette commission qui a été dénommée "Commission d'observation des rythmes scolaires" (CORS). Elle est composée de membres du Conseil Municipal désignés par délibération N° DL.2014-21 du 28 Avril 2014 et de membres de la Caisse des Écoles.

Le mandat de la commission d'observation des rythmes scolaires a été déterminé de la manière suivante :

- Observer et analyser la mise en œuvre des actions municipales durant les temps périscolaires modifiés ou créés lors de la mise en place de la nouvelle organisation du temps scolaire correspondant à l'application de la réforme des rythmes scolaires,
- Établir un rapport sur ces dispositifs,
- Faire des recommandations pour la poursuite de cette mise en œuvre.

La commission s'est réunie :

- durant l'année scolaire 2014/2015 et a produit un rapport qui a été remis au Conseil Municipal.
- durant l'année scolaire 2016-2017 et 2017-2018 la commission s'est déplacée à plusieurs reprises dans différentes écoles pour observer les conditions de la mise en œuvre de cette réforme et rencontrer les différents intervenants œuvrant dans les écoles, Directeurs, enseignants, ATSEM, intervenants périscolaires.

La "CORS" a établi des rapports de visites et élaboré des préconisations qui ont été intégrées dans le "Projet Educatif de Territoire- Plan Mercredi" (PEdT) adopté par Délibération DL.2018-599 du Conseil Municipal du 17 Décembre 2018.

Lors de sa réunion du 11 mars 2019, la Caisse des Ecoles a validé la création de 4 sièges au sein de la Commission d'Observation des Rythmes scolaires qui seront proposés à des institutions concernées par le PEdT afin qu'ils désignent des représentants : Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône, Inspection Académique, Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Préfet à l'Egalité des Chances.

La Ville d'Aix-en Provence doit établir un nouveau PEdT dont la mise en place demande la poursuite des phases de concertations avec l'ensemble des partenaires œuvrant à sa réalisation. Pour atteindre cet objectif il a été demandé à la CORS de rencontrer les différents acteurs impliqués, d'établir des constats et de formuler des propositions.

La CORS s'est ainsi réunie plusieurs fois en 2019 selon le calendrier suivant :

- 25 Février 2019 : Rencontre CORS/secteur de la culture,
- 25 Février 2019 : Rencontre CORS/directeurs d'écoles accueillant des ALSH,
- 1^{er} Mars 2019 : Rencontre CORS/Gestionnaires d'ALSH,
- 1^{er} Mars 2019 : Rencontre CORS/Secteur des Sports,
- 25 Mars 2019 : Rencontre CORS/Elus des Quartiers de la ville d'Aix et responsables de la politique de la ville
- 15 Mai 2019 : Rencontre CORS/personnel municipal œuvrant dans les écoles
- 15 Mai 2019 : Rencontre CORS/enseignants impliqués dans des dispositifs éducatifs transversaux et/ou financés par la ville,
- Mai 2019 : Réunions de la CORS : synthèse des travaux,
- 03 Juin 2019 : Réunion du Comité de Pilotage du PEDT et présentation de la synthèse des travaux de la CORS
- 29 Juin 2019 : Réunion CORS/parents d'élèves

Considérant :

- que la Commission d'Observation des Rythmes Scolaires s'est réunie à plusieurs reprises conformément à la mission qui lui a été confiée pour rencontrer les différents acteurs qui œuvrent sur les différents temps scolaires, péri et extrascolaires,
- que la Commission d'Observation des Rythmes Scolaires, suite à ces rencontres, a rédigé des comptes rendus et élaboré un document de synthèse faisant état de constats et assorti de propositions, qui vous est présenté en annexe,

je vous demande mes chers collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** les éléments de ce document de synthèse qui vous est présenté en annexe.

DL.2019-424 - ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION D'OBSERVATION DES RYTHMES SCOLAIRES CONCERNANT LES RENCONTRES AVEC LES PARTENAIRES DU PLAN EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)-

Présents et représentés	: 48
Présents	: 36
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 48
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine Merger



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

Ville d'Aix-en-Provence

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

La ville d'Aix-en-Provence a confié à la Commission d'Observation des Rythmes Scolaires (CORS) une mission de suivi dans la mise en œuvre et l'évolution du PEdT.

DEMARCHE DE RENCONTRES
DES ACTEURS ET PARTENAIRES

SYNTHESE DES RENCONTRES

CONSTATS ET PROPOSITIONS

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'OBSERVATION DES RYTHMES SCOLAIRES

MEMBRES DE LA COMMISSION

Membres du comité de la Caisse des écoles

- 1 Présidente Déléguée de la Caisse des écoles
- 1 Représentant de Monsieur le Préfet
- 8 Elus de la majorité du Conseil Municipal
- 1 Elu de l'opposition du Conseil Municipal
- 3 Inspecteurs d'Académie de l'Éducation Nationale
- 2 Représentants des Fédérations Nationales de Parents d'Élèves
- 1 Délégué Départemental de l'Éducation Nationale

Membres désignés par le conseil municipal

- L'adjoint délégué aux Finances
- L'adjoint délégué aux Sports
- L'adjoint(e) déléguée à la Culture
- Le conseiller municipal en Charge du Personnel
- Le Directeur Général des Services ou son représentant

Représentants des Partenaires institutionnels

- Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône
- Inspection Académique d'Aix-Marseille
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- Préfet à l'égalité des Chances

Calendrier de la démarche

- 2018- 2019 : Désignation de la CORS pour rencontrer les acteurs et partenaires du PEdT - réunions préparatoires
- 4 ème Trim 2018 : Redéfinition des instances dont le Comité de Pilotage PEdt,
- 25 Février 2019 : Rencontre CORS/secteur de la culture,
- 25 Février 2019 : Rencontre CORS/directeurs d'écoles accueillant des ALSH,
- 1^{er} Mars 2019 : Rencontre CORS/Gestionnaires d'ALSH,
- 1^{er} Mars 2019 : Rencontre CORS/Secteur des Sports,
- 11 Mars 2019 : Elargissement de la CORS aux partenaires institutionnels (EN, DDCS, Ss Préfecture, CAF.)
- 25 Mars 2019 : Rencontre CORS/Elus des Quartiers de la ville d'Aix
- 15 Mai 2019 : Rencontre CORS/personnel municipal scolaire
- 15 Mai 2019 : Rencontre CORS/enseignants impliqués dans des dispositifs éducatifs transversaux et/ou financés par la ville,
- Mai 2019 : Réunion de la CORS : synthèse des travaux,
- 2018/2019 : Politique de la ville : Rencontres territoriales et réunions thématiques sur l'accompagnement scolaire
Rencontres maire et élus/ centres sociaux
- 03 Juin 2019 : Réunion du Comité de Pilotage du PEDT
- 29 Juin 2019 : Rencontre CORS/Parents d'élèves
- 18 Juillet 2019 : Présentation du PEdT au Conseil Municipal

SYNTHESE DES TRAVAUX DE LA CORS

CONSTAT I :

-La ville d'Aix-en-Provence possède un potentiel important et de qualité en matière de propositions d'activités, d'actions et de dispositifs éducatifs en direction des enfants.

- La CORS observe que de nombreux dispositifs émergent ou évoluent dans le temps, certains d'entre eux n'ont pas été référencés dans le PEdT 2015-2018 (musées, ...)

- Il est constaté que l'ensemble des activités et actions prévues dans le PedT 2015-2018 ont été réalisées. Suite à la modification des rythmes scolaires lors de la rentrée 2018, le temps de continuité éducative de 15h45 à 16h45 (aide aux devoirs, animations, temps calmes ..) n'a pas été reconduit.

SYNTHESE DES TRAVAUX DE LA CORS

CONSTAT II :

Les acteurs éducatifs sont aujourd'hui impactés :

- par un contexte financier contraint
- par un environnement juridique et normatif de plus en plus complexe et contraignant impliquant le recours à des agents formés.

Contraintes :

- Application du pacte financier par la ville (contrainte de l'état), baisse des subventions par les collectivités dont la région, disparition des contrats aidés, resserrement des contraintes de droit commun, obligations réglementaires des employeurs, augmentation des normes etc..

Conséquences :

- Peu de fidélisation du personnel spécialisé (animateurs, éducateurs sportifs, agents de restauration etc...)
- Recours de plus en plus fréquent aux auto-entrepreneurs notamment dans le secteur sportif,
- Pas de vision à terme pour la majorité des opérateurs (course aux dispositifs..)

Pour toutes ces raisons ces acteurs sont fragilisés.

SYNTHESE DES TRAVAUX DE LA CORS

CONSTAT III :

Parallèlement il est constaté une complexification des demandes qui sont exprimées par les famille :

- souhait de proximité géographique pour pratiquer des activités,
 - exigence de sécurité physique et psychologique optimum,
 - horaires : amplitudes élevées et souplesse d'accueil des enfants,
 - repas : revendications dans la mise en œuvre et la composition...
 - accessibilité financière à des services qui sont onéreux pour les familles et la collectivité,
 - évolution des comportements et besoins des familles : consumérisme, besoins de modes de gardes diversifiés etc...
- L'école deviendrait-elle un lieu de consommation comme un autre ?

SYNTHESE DES TRAVAUX DE LA CORS

CONSTAT IV :

Malgré les difficultés constatées :

- de nombreux projets qualitatifs fonctionnent déjà à l'intérieur des écoles, en péri et en extrascolaire, grâce à des partenariats actifs et des engagements entre les différents acteurs : directions municipales, enseignants et directeurs d'écoles, parents d'élèves, salariés et bénévoles d'associations culturelles, sportives, responsables et animateurs des centres sociaux et d'ALSH etc..

Certains projets relèvent d'initiatives particulières, d'autres fonctionnent de manière combinée : Ex Aix-Box qui est une initiative municipale qui intègre de nombreux partenaires d'entreprises et associatifs.

- de nouveaux projets émergent liés aux nouvelles technologies, à de nouveaux opérateurs ou des dynamiques liées par exemple au développement durable ou l'organisation d'activités parents/enfants.

SYNTHESE DES TRAVAUX DE LA CORS

CONSTAT IV : (suite)

- Communication parfois faible entre ces différents acteurs, ce qui génèrent souvent des incompréhensions qui demeurent...
- difficultés partagées dans le repérage, l'identification, et parfois le respect des missions de chacun, des dispositifs et actions développés...

SYNTHESE DES TRAVAUX DE LA CORS

PROPOSITIONS DE LA CORS :

I) OBJECTIFS :

Confirmer les objectifs éducatifs proposés dans le PEdT

II) CONTENUS :

- Favoriser le rapprochement et les débats entre les différents acteurs concernés et particulièrement entre les conseils d'écoles, les ALSH dans le cadre du plan mercredi, ainsi qu'entre les ALSH et les partenaires oeuvrant dans les secteurs culturels, sportifs, de l'environnement durable etc..
- Favoriser les cohérences éducatives entre les différents acteurs oeuvrant dans un même champ et la complémentarité entre les dispositifs, une synthèse d'ensemble étant en cours de réalisation.

SYNTHESE DES TRAVAUX DE LA CORS

PROPOSITIONS DE LA CORS (Suite) :

III) ASPECTS QUALITATIFS

- Développer les mesures visant à améliorer les accueils durant les temps péri et extrascolaires, (mutualisation des moyens, formations complémentaires des agents etc.) et éviter les ruptures entre ces temps,
- Porter une attention particulière à l'inclusion de tous les publics
- Contribuer dans la mesure du possible à sécuriser le fonctionnement des partenaires, gage de qualité et de sécurité des actions,

IV) INNOVATION

Favoriser l'émergence de dispositifs innovants notamment en matière d'utilisation des technologies du numérique,

SYNTHESE DES TRAVAUX DE LA CORS

PROPOSITIONS DE LA CORS (Suite) :

V) INFORMATION COMMUNICATION

- Dynamiser les modes de circulation de l'information envers les publics en général et les familles les plus éloignées de ces informations en particulier, les agents, les partenaires, les enfants eux-mêmes.
- Promouvoir les projets éducatifs des porteurs d'activités et d'actions envers les familles peu sensibilisées ou peu intéressées par les dynamiques éducatives proposées, au regard de la demande exprimée qui concerne plutôt des modes de garde.

VI) COORDINATION

La CORS recommande pour atteindre ces objectifs de renforcer la fonction de coordination du PEdT et de favoriser l'identification d'une cellule municipale en charge de cette mission.